



*Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale*

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2604

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-huit du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 428

Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34

Présents et représentés eau et assainissement : 209

Nombre de procuration : 78

Quorum : 289.17

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 312.22

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Secrétaire de séance : Jean-Claude SERRES

Objet

Approbation du compte administratif 2022 : Budget Assainissement Non Collectif

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	40 543.62 €
Résultat reporté	61 223.98 €
Résultat de clôture	101 767.60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	2 241.00 €
Résultat reporté	2 770.04 €
Résultat de clôture	5 011.04 €
RESULTAT CUMULE	
Total cumulé	106 778.64 €

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Le compte administratif 2022 du budget assainissement non collectif.

ADOpte

à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget assainissement non collectif.

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE**

